

## Coupes 2020

### LA FORÊT DOMANIALE DE LA MALMAISON



**Grande de 200 hectares**, la forêt domaniale de La Malmaison est plus connue sous le nom de "Bois de Saint-Cucufa" : elle a appartenu à Joséphine de Beauharnais après la Révolution.

Elle est essentiellement constituée de châtaigniers et de chênes.

Son relief et sa mosaïque de sols expliquent la grande variété de paysages : futaies de chênes anciens, pentes couvertes de châtaigniers, aulnaies-frênaies dans les vallons.

Elle abrite une biodiversité riche, notamment dans les milieux ouverts comme l'étang de Saint-Cucufa.

Elle est gérée par l'Office national des forêts qui a pour principaux objectifs de préserver la qualité des paysages et d'accueillir le public tout en rajeunissant les peuplements pour garantir l'avenir de la forêt.

Des exploitations sont programmées chaque année afin de renouveler et éclaircir les peuplements.



Ouest

[www.onf.fr/enforet/lamalmaison](http://www.onf.fr/enforet/lamalmaison)

## L'ONF entretient, améliore et sécurise la forêt de la Malmaison

La forêt domaniale de la Malmaison est gérée par l'Office national des forêts, selon un aménagement forestier\*, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2010-2024.

Celui-ci prévoit des coupes sur les parcelles 14b 16 39 45b 49 56 et 79 situées sur le territoire de Rueil Malmaison.

### Les coupes sur les parcelles 14b, 39, 45b, 49 et 56 vont renouveler les peuplements et sécuriser l'espace tout en maintenant un paysage diversifié de grands et petits arbres.

Les arbres qui peuplent cette zone sont de dimensions et d'âges différents. Conformément aux nouvelles orientations de gestion des forêts périurbaines, l'ONF a programmé **une coupe en futaie irrégulière**.

Lors de cette intervention, les arbres arrivés à **maturité ou dépérissants** seront coupés progressivement en dosant le prélèvement en quantité et en qualité

>> Des arbres **sains, malades ou dangereux** sont ainsi prélevés. Cette opération permet d'assurer la régénération naturelle de la forêt tout en sécurisant l'espace forestier et en produisant le bois dont la société a besoin.

>> La lumière apportée par la coupe va permettre **aux jeunes semis du peuplement de se développer naturellement**. Après cette coupe, il n'y aura pas de plantation.

>> Grâce à ce traitement, le **couvert forestier est maintenu** et permet la vision permanente de l'état boisé. Ce mode de sylviculture répond à la demande sociale de préserver le paysage forestier lors des coupes.

Ces coupes sont programmées sur une surface de **8,1 hectares**.

Illustration d'une coupe en futaie irrégulière



saillies

## Coupes 2020

### Les coupes sanitaires sur les parcelles 16 et 79 vont sécuriser l'espace forestier

Cette intervention consiste à **enlever tous les arbres dépérissants et dangereux** afin de sécuriser l'espace forestier. En effet ces arbres, principalement des châtaigniers, sont fortement dépérissants et représentent un **danger sérieux** pour les usagers de la forêt. Risques de chablis (déracinement) et de chutes de branche seront ainsi évités grâce à **cette coupe sanitaire (de sécurité)** diminuant ainsi les dangers.

Ces coupes sont programmées sur une surface de **6,6 hectares**.

### Utilisation du bois

Les bois font l'objet d'un tri par l'ONF. Selon leurs qualités, ils seront utilisés :

- pour les produits de qualité, en bois d'œuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...);
- en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules;
- et enfin en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes...

### Que se passera-t-il après en forêt ?

Les rémanents (branchages laissés volontairement sur place) constitueront l'humus qui va enrichir les sols.

### Les travaux vont engendrer temporairement un certain nombre de désagréments pour les usagers

- Le paysage sera modifié puisque des arbres seront coupés;
- Les engins forestiers vont entraîner du bruit et générer des ornières et des chemins moins confortables;
- Les bois resteront à terre dans la parcelle puis ils seront stockés en bordure de chemin avant d'être transportés.

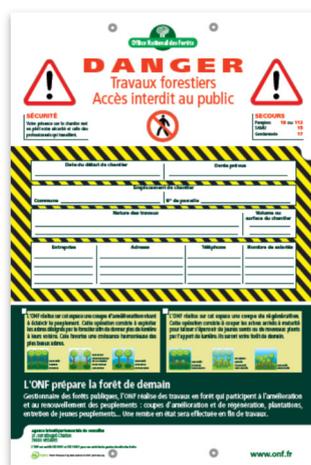


ONF - Agence territoriale Ile de France - Ouest  
27 rue Edouard Charton  
78000 Versailles  
[www.onf.fr/enforet/lamalmaison](http://www.onf.fr/enforet/lamalmaison)

Illustration d'une coupe sanitaire



### Les coupes débuteront à la mi-novembre :



- Cette coupe sera réalisée par l'ONF en **bois façonné** : l'ONF va prendre la responsabilité de l'organisation de l'exploitation permettant de mieux maîtriser la qualité des chantiers, le respect des calendriers et la remise en état des lieux.

- Vendus par l'ONF à des transformateurs, les bois seront stockés en bordure de chemins forestiers puis évacués.

- Plusieurs mois seront nécessaires pour les différentes étapes de l'exploitation : bûcheronnage, débardage (évacuation des bois), stockage et transport des bois.

Une remise en état de la forêt est toujours prévue en fin de chantier.

### Durant l'exploitation, pour des raisons de sécurité, le chantier est interdit au public

**Contact ONF agence**  
Ysatys Nadji  
Chargée de communication  
[Ysatys.nadji@onf.fr](mailto:Ysatys.nadji@onf.fr)

**Contact ONF Unité Territoriale de Versailles**  
Rue Francisco Ferrer  
78210 Saint-Cyr l'Ecole

Coupes 2020

Plan des coupes parcelles  
14b 16 39 45b 49 56 et 79  
Forêt domaniale de La Malmaison

